



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 001070

Séance du jeudi 20 mai 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

le rapport n°5.2 a été retiré de l'ordre du jour

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.2.1) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 7.1), Martine BULTOT (jusqu'au rapport 5.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.4), Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.2.1), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 7.1), Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 7.1), Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 5.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRE (à partir du rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chauenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISSON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 2.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ (représenté par Pascal COLARD), Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (à partir du rapport 0.3) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 7.8) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Thisse : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1).

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Corinne TISSIER Boussières : Bertrand ASTRIC Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Brigitte VIONNET Montfaucon : Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Roche lez Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Tallenay : Jean-Yves PRALON Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRON

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.5), F. GERDIL-DJAOUAI, JF. GIRARD (à partir du rapport 7.1), JP. GOVIGNAUX, J. PANIER, E. PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.2.1), E. SASSARD, J. SCHIRRE (jusqu'au rapport 3.1), C. TISSIER, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, P. CONTOZ, S. MONLLOR, JM. CAYUELA, D. ROLET, S. COURBET (jusqu'au rapport 7.7).

Mandataires : M. OMOURI, F. MONNEUR, MN. SCHOELLER, JM. GIRARD, JC. ROY (à partir du rapport 2.5), M. LOYAT, N. WEINMAN (à partir du rapport 7.1), N. BODIN, F. FELLMANN, M. JEANNIN (jusqu'au rapport 1.2.1), J. ROSSELOT, F. ALLEMANN (jusqu'au rapport 3.1), C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.1), B. BECOULET, M. CARTERON, M. COTTINY, G. VALLET, JP. MARTIN, T. JAVAUX (jusqu'au rapport 7.7).

Objet : Demande de subvention de Grand Besançon Habitat - Logements publics dans le cadre du PRU Planoise

Demande de subvention de Grand Besançon Habitat - Logements publics dans le cadre du PRU Planoise

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2014 AP/CP PLH	Montant de l'AP : 5 250 100,00 € Montant du CP 2010 : 944 080,00 € Montant de l'opération : 77 187,00 €

Résumé :

Dans le cadre de la fiche action n°7 « Soutien aux Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) » du Programme Local de l'Habitat, le Grand Besançon participe à l'équilibre des opérations de logements locatifs publics situées dans les quartiers de Planoise et Clairs Soleils. A travers la fiche action n°2 « Promotion du développement durable et l'exigence de qualité » et la nouvelle convention de partenariat signée le 26 juin 2009 entre l'association Qualitel, la société Cerqual et le Grand Besançon, la Communauté d'Agglomération souhaite contribuer à la maîtrise des coûts énergétiques en matière d'habitat. Il est proposé de se prononcer sur l'attribution à Grand Besançon Habitat d'une participation financière globale de 77 187,00 € pour la construction de 35 logements locatifs publics dans le cadre du PRU de Planoise.

Demandeur : GRAND BESANCON HABITAT

Objet : Demande de subvention pour une opération de construction de 3 bâtiments collectifs de 35 logements locatifs publics au total visant l'obtention de la certification Qualitel, avec un niveau THPE, c'est-à-dire avec une consommation maximum d'énergie primaire (chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire) réduite de 20 % par rapport à la réglementation thermique en vigueur (RT 2005) soit 130 kWh/m²/an pour des opérations neuves en Franche Comté chauffées au gaz.

Ces logements situés 15, 17 et 19 rue Angélique Marguerite du Coudray le Boursier, dans la ZAC des Hauts de Chazal, à Besançon se répartissent de la manière suivante : 31 logements de type PLUS CD et 4 logements de type PLAI.

Nature de l'opération : Offre nouvelle de logements en compensation des démolitions prévues dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Planoise.

Subventions : Il est proposé l'octroi d'une subvention d'équilibre de 68 615,00 € (soit 1 525 € par PLUS et 5 335 € par PLA I) et la prise en charge des frais de certification Qualitel avec un niveau THPE 2005 correspondant à 8 572,00 € (TTC), soit une participation globale d'un montant de 77 187,00 €.

Mmes HINCELIN et POISENOT et MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention d'un montant total de 77 187,00 € à Grand Besançon Habitat.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du jeudi 20 mai 2010

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

PREFECTURE
REGION FRANCHE-COMTE
PREFECTURE DU DOUBS
D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

20 MAI 2010

**OPERATION DE CONSTRUCTION DE
35 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS
DE TYPE PLUS ET PLA I,
ZAC DES HAUTS DE CHAZAL A BESANCON**

Demandeur

GRAND BESANCON HABITAT

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 35 logements publics collectifs de type R+1 et R+2 (31 logements de type PLUS CD et 4 logements de type PLA I) répartis en trois bâtiments de 13, 3 et 19 logements. Ces logements, d'une surface utile totale de 2 559,92 m², sont situés aux 15, 17 et 19 rue Angélique Marguerite du Coudray le Boursier, dans la ZAC des Hauts de Chazal à Besançon.

Opération réalisée dans le cadre des démolitions / reconstructions prévues dans le programme de Rénovation Urbaine de Planoise à Besançon.

Typologie des logements PLUS CD : 12 T2, 11 T3, 7 T4 et 1 T5

Typologie des logements PLA I : 1 T3, 2 T4 et 1 T5

Règlement CAGB de référence

Délibération du 26 juin 2006 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat ».

Condition d'attribution

Fiches actions du PLH n°7 « Soutien aux Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) ». Le montant maximal de subvention est de 1 525 € par logement de type PLUS CD et 5 335 € par logement de type PLAI.

Fiche action du PLH n°2 « Promotion du développement durable et l'exigence de la qualité ».

Plan de financement

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 5.5 %) : 4 195 421,00 €

Plan de Financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ANRU (PLUS / PLA I)	576 767,00 €	13,75 %
Subvention CAGB – PLH (PLUS / PLA I)	68 615,00 €	1,64 %
Subvention CAGB – PLH (Qualitel)	8 572,00 €	0,20 %
Prêts CDC PLUS, PLUS Foncier, PLA I et PLA I Foncier	3 189 871,00 €	76,03 %
Fonds propres	351 596,00 €	8,38 %
Total TTC	4 195 421,00 €	100,00 %

Observations

Coûts (TTC, TVA 5.5%) par m² de surface utile :

- Prix de revient : 1 638,88 €/m²
- Charges foncières : 271,69 €/m²
- Travaux : 1 161,44 €/m²
- Honoraires : 205,75 €/m²

Certification Qualitel, de niveau THPE 2005, avec une performance énergétique améliorée par la réalisation d'une isolation par l'extérieur, l'installation de vitrage peu émissif et l'utilisation pour le chauffage du réseau urbain de Planoise.

Autorisation de commencer les travaux visée le 19 mars 2010.